



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Le Délégué Territorial

Dossier suivi par : Frédéric LAVALETTE

Tél. : 02.41.87.33.36

Mail : f.lavalette@inao.gouv.fr

N/Réf : DUP/FL/11012017

V/Réf : affaire suivie par Mme BOUHIER

Objet : SNCF Réseau – commune de DONGES

Le Directeur de l'INAO

à

Préfecture de la Région des Pays de la Loire

Préfecture de la Loire-Atlantique

Direction de la Coordination et du

Management de l'Action Publique

Bureau des procédures d'utilité publique

6 quai Ceineray

BP33515

44035 NANTES CEDEX 1

Angers, le 8 février 2017

Par courrier en date du 11 janvier 2017, vous avez bien voulu faire parvenir à l'INAO, pour examen et avis, la demande de déclaration d'utilité publique du projet de contournement ferroviaire de la commune de DONGES, emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme.

Cette commune est incluse dans l'aire de production des Indications Géographiques Protégées « Pâté de campagne Breton », « Volailles d'Ancenis », « Farine de blé noir de Bretagne », « Mâche nantaise », « Sel de Guérande », « Cidre de Bretagne », « Val de Loire » ainsi que de l'Indication Géographique « Whisky de Bretagne ».

Après étude de ce dossier, je vous informe que l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les IGP concernées.

Pour le Directeur de l'INAO,
Et par délégation,
Pascal CELLIER

INAO - Délégation Territoriale Val de Loire Poitou-Charentes

SITE D'ANGERS

16 rue du Clon

49000 ANGERS

TEL 02 41 87 33 36

www.inao.gouv.fr